



**SERVICES  
EXTRA  
AÉRONAUTIQUES**

**BROCHURE  
TARIFS  
2022**

# SOMMAIRE

<b>Redevances domaniales .....</b>	<b>02</b>
- Principes généraux .....	02
- Aérogare passagers .....	03
- Zone aviation légère .....	03
- Amodiations .....	03
- Autres Zones .....	04
<b>Installations extra-aéroportuaires .....</b>	<b>05</b>
- Prestations .....	05
- Usage des installations .....	09
<b>En annexe :</b>	
- <b>À qui vous adresser ? .....</b>	<b>10</b>

## **Attention...**

Nos tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

\* Les tarifs affichés sont arrondis à deux décimales, et peuvent présenter quelques différences avec les montants facturés qui sont calculés avec quatre décimales.

# REDEVANCES DOMANIALES

Le Département Travaux et Domaine est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des locaux, les disponibilités en locaux et terrains, et également pour étudier toute demande spécifique.

① **Département Travaux et Domaine**  
Tél : 02.40.84.95.34  
Email : [b.ravard@nantes.aeroport.fr](mailto:b.ravard@nantes.aeroport.fr)  
ou [i.barberet@nantes.aeroport.fr](mailto:i.barberet@nantes.aeroport.fr)

## Principes généraux

Toute occupation du Domaine Aéroportuaire doit être contractualisée et faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Cette AOT et le Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) y étant annexé régissent les conditions d'occupation du Domaine Public Aéroportuaire.

Les principes généraux et communs à toutes les AOT sont les suivants :

- Les surfaces sont mises à disposition en l'état. Un état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé,
- Un dépôt de garantie est requis,
- Les surfaces des locaux sont arrondies au m<sup>2</sup> supérieur,
- La période de facturation est définie dans l'AOT et payable d'avance,
- Tout mois commencé est entièrement dû (sauf mention spécifique dans les tarifs ci-après),
- Les redevances sont actualisées tous les ans, généralement le 1<sup>er</sup> avril selon l'indice retenu dans l'AOT,
- Tous travaux sur les surfaces mises à disposition sont soumis au respect des conditions fixées dans l'AOT et à l'application du CCCG.

La Société Aéroports du Grand Ouest propose (selon disponibilité et conformément à la réglementation applicable) :

- Des locaux,
- Des terrains (viabilisés ou non viabilisés),
- Des hangars avions.

Toute demande de nouvelle implantation sur le Domaine Aéroportuaire doit être anticipée et est conditionnée à la disponibilité de locaux ou de surface. Dans le cadre d'une activité soumise à un agrément préfectoral, Aéroports du Grand Ouest ne peut délivrer d'AOT avant l'obtention de cet agrément.

# Aérogare passagers

## Tarifs à compter à compter du 01/04/2022

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Local Aérogare	164,56

---

# Zone aviation légère

## Tarifs à compter à compter du 01/04/2022

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Terrain non viabilisé	5,16
Hangar	26,41

---

# Amodiations

## Tarifs à compter à compter du 01/04/2022

---

En EURO HT

	Par hectare et par an
Terrain pour récolte de foin	35,66
Terrain pour pacage / Bétail	64,20

---

Toute année commencée est dûe.

# Autres Zones

## Tarifs à compter à compter du 01/04/2022

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Terrain non viabilisé	5,16
Terrain viabilisé	7,04
Zone de stockage d'appareaux	14,52

---

# INSTALLATIONS EXTRA-AÉROPORTUAIRES

## Prestations

### Charges locatives

---

① **Département Travaux et Domaine**  
Tél : 02.40.84.95.34  
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr  
ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

A titre non exhaustif est listé ci-dessous le prix des charges courantes. Ces dernières peuvent être complétées selon des clauses spécifiques à chaque AOT.

### Eau

---

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées.

Au m<sup>3</sup> : 6,75 EURO HT

### Électricité

---

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées et/ou sur relevé de compteur.

L'unité : ..... 0,2946 EURO HT le kw

### Prestations techniques

---

① **Département Gestion Technique  
et Maintenance**  
Tél : 02.40.84.81.45  
Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

## Tarif main-d'œuvre « Société Aéroports du Grand Ouest »

---

Tarifs à compter du 01/04/2022

En EURO HT

	Main-d'œuvre maintenance de 6h00 à 22h00
Une heure « technicien »	61,69
Une heure « chargé d'étude »	82,26

---

Un minimum d'une heure d'intervention sera facturé.

Est également facturé en plus du temps d'intervention le temps de trajet aller/retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

De 22h00 à 6h00 : majoration de 100 %

Week-end : majoration de 150 %

## Demande de travaux /devis

---

Toute demande de travaux fait l'objet d'un devis.

L'établissement d'un devis est facturé 105€ TTC sauf en cas de validation de ce dernier.

## Forfaits de travaux – Service Gestion Technique et Maintenance

---

Tarifs à compter du 01/04/2022

Forfait pour le déplacement	Coût
Forfait remplacement pour un canon de porte sous pass	128,53 €HT
Forfait remplacement pour un canon de boîte aux lettres	54,49 €HT
Forfait remplacement d'une clé	39,07 €HT
Forfait remplacement d'un tube fluo + starter	20,56€HT + Main d'œuvre

---

Est également facturé en plus du forfait le temps de trajet aller / retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

## Badges Sûreté

---

	EURO HT
Fabrication d'une carte d'autorisation d'accès côté piste	23,10
Fabrication d'une vignette automobile côté piste	23,10

La demande de badge entraîne une facturation même si le badge n'est pas récupéré par le demandeur.

### Pour information et fourniture de badges :

① **Service des badges et accès à la zone réservée**

Tél : 02.40.84.99.88

Email : [service.badges@nantes.aeroport.fr](mailto:service.badges@nantes.aeroport.fr)

## Prestation Formation Sécurité et Prestation Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur les voies de services

---

La Société Aéroports du Grand Ouest assure les formations réglementaires en matière de sécurité sur la plateforme de Saint-Nazaire Montoir.

En EURO HT

Par personne	55,00
--------------	-------

Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû et exigible par la Société Aéroports du Grand Ouest au tarif en vigueur.

### Pour information :

① **Cyrille BERTHEBAUD**

Tél : 06.16.92.09.66

Email : [c.berthebaud@nantes.aeroport.fr](mailto:c.berthebaud@nantes.aeroport.fr)



## Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre

---

Le S.S.L.I.A. assure les formations réglementaires en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre de l'Aéroport Saint-Nazaire Montoir.

En EURO HT

Par personne	55,00
--------------	-------

Pour toute demande, prendre contact avec le S.S.L.I.A. pour se renseigner sur le calendrier des formations ainsi que sur les modalités et les pré-requis nécessaires au préalable du suivi de cette formation. Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû par la société au tarif en vigueur.

### Pour information :

① **Cyrille BERTHEBAUD**  
Tél : 06.16.92.09.66  
Email : [c.berthebaud@nantes.aeroport.fr](mailto:c.berthebaud@nantes.aeroport.fr)

# Usage des installations

## Location des lignes téléphoniques

---

① **Département Gestion Technique  
et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

---

	EURO HT
Ligne hors autocommutateur par ligne et par an (France Telecom, ADSL, Numeris, Transpac, spécialisée,...)	173,47
Forfait transfert ou mise en parallèle par ligne	98,08

---

\*Tout trimestre commencé est dû.

# À QUI VOUS ADRESSER ?

Composez le 02.40.84... suivi du numéro de votre correspondant

## **DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING**

---

Développement du réseau et du trafic, commercialisation des services, Renseignements sur le Fret aérien

Développement Aéronautique	81.27
Développement Commercial et Digital	81.77
Développement Extra-Aéronautique	95.33

## **DIRECTION FINANCIÈRE**

---

Facturation des redevances aéronautiques et des services extra-aéronautiques	83.45
Recouvrement clients et simulations tarifaires	83.45
Demande de brochure tarifaire	96.76

## **DIRECTION DES OPÉRATIONS AÉRONAUTIQUES** **83.70**

---

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURE** **81.29**

---

Interventions du personnel pour prestations techniques et de maintenance, locations de locaux.

Département Travaux et Domaine	95.34
Département Gestion Technique Maintenance	81.45

## **DÉPARTEMENT SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES** **96.69**

---